



TRÈS HAUT DÉBIT : Le déploiement de la fibre optique sur le territoire

Infos

L'Office de Tourisme
change de statut

Finances

Les comptes de
l'Agglo certifiés

Travaux

Le Bliespark
en photos

ÉDITO



La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences possède de multiples richesses touristiques sur lesquelles nous pouvons compter pour développer l'attractivité de notre territoire. Culture, savoir-faire, patrimoine, voies vertes et itinéraires cyclables, équipements aquatiques, golf, sentiers de randonnées balisés, mais aussi location de vélos ... la liste est longue !

Notre intercommunalité a d'ailleurs engagé une politique volontariste en terme de tourisme avec le changement de statut de l'Office de Tourisme en EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) ou encore la création et/ou l'entretien de quelques 200 kilomètres de voies vertes. De nombreux travaux ont été effectués depuis plusieurs années pour offrir des équipements sportifs de qualité aux habitants du territoire. Alors quoi de mieux que de profiter de la saison estivale qui s'ouvre pour (re)découvrir notre territoire ?

L'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences, qui est la vitrine de notre territoire, vous conseillera des visites insolites, vous proposera des activités sportives adaptées à vos envies ou vous guidera dans des offres de séjours clés en main.

Notre territoire n'attend que vous pour s'animer encore plus cet été.

Bonne lecture,

Roland Roth

Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

au sommaire

- 3 Les nouvelles du Conseil
- 4 Agglo Infos
- 9 Agglo Travaux
- 10 Zoom sur...



**L'AGGLO FÊTE SES 20 ANS
LES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2022**

>> À VOS AGENDAS <<

À l'occasion des Journées du Patrimoine les 17 & 18/09 prochains, **un PROGRAMME EXCEPTIONNEL VOUS ATTEND POUR FÊTER ENSEMBLE LES 20 ANS DE L'AGGLO !**

Restez connectés !

Sarre & Blies
entre

n°59
Juillet 2022

Le journal d'information de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.
99, rue du Maréchal Foch BP 80805 57208 Sarreguemines Cedex. www.agglo-sarreguemines.fr
Directeur de la publication : Roland Roth - Comité de rédaction : Arnaud Mathy, Frédérique Houver, Christian Hector, Aline Lett, Laetitia Falvo, Stéphanie Heckel - Crédit photos : Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, Adobe Stock, Sébastien Hermann - Shake Photos. Conception graphique : Service communication de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences. Impression : Imprimerie l'Huillier, Florange.
Imprimé sur papier 100% recyclé. Dépôt légal : à parution SSN : 1631 2171. Tirage : 30 700 exemplaires.

Les nouvelles du conseil

Ce qu'il faut retenir du conseil
communautaire du 19 mai

Les élus communautaires ont approuvé le rapport d'activités du Conseil de Développement.

Cette instance est composée de 31 membres de la société civile, représentant les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. Ses membres sont bénévoles. Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales du périmètre de l'intercommunalité.



Le saviez-vous ?

Le Code Général des Collectivités territoriales rend obligatoire la mise en place d'un Conseil de Développement pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Même si l'Agglo est soumise à cette obligation, elle a surtout souhaité accompagner un conseil de développement pour avoir un regard extérieur sur ses actions et co-construire ses politiques locales.

Les comptes administratifs 2021 du budget principal, des budgets annexes du développement économique, des déchets ménagers, des transports urbains, de l'assainissement et de l'eau potable ont été approuvés par le conseil. Ils sont la preuve de la bonne gestion des budgets de la Communauté d'Agglomération.



Qu'est-ce que le compte administratif ?

Les ordonnateurs (élus en charge des opérations comptables) rendent compte annuellement des opérations budgétaires qu'ils ont exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, ils établissent le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les membres du conseil communautaire ont pris acte des différents rapports financiers et administratifs relatifs à l'exercice 2021 de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Sarreguemines Confluences, dont l'Agglo est actionnaire à 85 %. Cette société qui porte des bâtiments industriels loués à des entreprises locales montre une bonne santé financière et envisage 4 nouveaux projets en 2022.

Une nouvelle procédure de remboursement des documents non rendus à la Médiathèque a été validée.

Désormais, après 3 rappels envoyés par courriel, un dernier rappel par voie postale est adressé à l'utilisateur. Le montant pour le remplacement des documents non rendus y est précisé : 30 € par document et 60 € pour les jeux vidéo et les DVD. Si l'utilisateur ne s'est pas manifesté dans un délai de 15 jours, une facture lui est envoyée par le Trésor Public. **Attention : les documents ne pourront plus être rendus afin d'annuler cette facture !**

Le conseil a validé la prolongation de l'aide financière accordée aux communes et syndicats mosellans

qui participent au dispositif transfrontalier relatif aux assistants de langue allemande à savoir l'emploi à temps complet d'un assistant éducatif de langue allemande, au niveau des écoles maternelles et élémentaires. Cette opération fait partie du projet SESAM'GR, porté par le Département de la Moselle. Les communes qui ont intégré ce dispositif sont : Sarreguemines, le syndicat Intercommunal Wiesviller/Woelfling-lès-Sarreguemines, Blies-Ebersing, Blies-Guersviller, Frauenberg, Neufgrange, Bliesbruck, Hambach, Hundling, Lixing-lès-Rouhling, Grundviller, Rémering-lès-Puttelange, Rémelfing et Zetting.

L'Office de Tourisme a changé de statut pour mieux développer ses missions

L'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences fonctionnait en mode associatif depuis sa création. Le 1^{er} avril 2022, il s'est transformé en Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC).



POURQUOI CE CHANGEMENT ?

Sa Présidente, Sonya Cristinelli-Fraiboeuf répond à nos questions...

Qu'est-ce qu'un Epic ?

« Comme son nom l'indique, un EPIC est un établissement ayant pour but la gestion d'une activité de service public de nature industrielle et commerciale. Il possède un statut particulier. Il recouvre par certains aspects les règles de gestion publique comme pour la comptabilité, mais par d'autres aspects rejoint un fonctionnement privé notamment pour les ressources humaines. Ce changement permet aujourd'hui à l'Agglo d'être plus proche de l'Office dans son fonctionnement quotidien tout en lui laissant une gouvernance propre et autonome. L'EPIC est gouverné par un comité de direction composé de 12 élus de l'Agglo et de 11 représentants de la société civile. Ce comité de direction a été installé le 5 janvier dernier. J'en ai été élue Présidente et Arlette KREMER, Vice-présidente ».

Quelles sont ses missions ?

« Les élus communautaires souhaitent poursuivre les missions de l'Office de Tourisme, comme la promotion pour lesquelles il est particulièrement performant. Il a reçu des prix d'excellence pour son guide de destination, ainsi que pour son site Internet récemment mis à jour. Les élus souhaitent également renforcer le développement et la diversification de produits touristiques afin d'intégrer pleinement la

dimension touristique à la dynamique économique du territoire. Cette transformation sera enfin l'occasion de définir une stratégie de développement touristique en accord avec les nouvelles tendances et les enjeux liés à la crise sanitaire ».

Ya-t-il eu des changements concernant le personnel ?

« Non. Ce changement de gestion n'a pas eu d'incidence. Le personnel reste. C'est simplement l'appellation qui change. Le recrutement d'une direction est en cours. Vanina CHAUVET, directrice de la Cohésion Territoriale à l'Agglo, assure l'intérim pour le moment ».



Ce nouveau statut change-t-il quelque chose pour le visiteur ?

Là encore la réponse est non. Les visiteurs continueront à avoir autant de renseignements. C'est simplement un changement d'organisation interne. Notre Office de Tourisme doit rester la porte d'entrée privilégiée des touristes sur notre territoire, un guichet unique où ils peuvent trouver des conseillers pour les orienter, les aider dans leur recherche d'hébergement, de restauration, de loisirs ou de culture. L'Office de Tourisme est bien entendu au service de tous les habitants du territoire pour acheter des produits locaux, trouver une balade insolite ou louer un vélo ».

ANIMATION



Piste routière : place à la finale !

Le challenge inter-écoles de la prévention routière se déroule chaque année. Il fait partie des animations proposées par l'Agglo et est adressé aux élèves de CM2 et de CM1 pour les classes multi-niveaux.

Les 70 élèves ayant obtenu les meilleurs résultats lors des épreuves théoriques et pratiques en début d'année ont été convoqués le 1^{er} juin pour la finale de l'Agglo.

Très concentrés, les enfants ont participé à 3 épreuves. La théorie a permis de tester leurs connaissances sur les déplacements à vélo. Leur comportement en circulation a été minutieusement observé lors du parcours à vélo sur la piste du parc. Leur sens de la coordination, de l'équilibre et de la maniabilité a été noté sur une troisième épreuve. A l'issue du challenge, un classement a été établi. **Louann ROMARY**, de l'école de Wiesviller, est la grande gagnante de cette finale. Elle a été récompensée d'un superbe VTT.



Félicitations à tous les finalistes !

« La sécurité routière n'est pas à prendre à la légère. Le travail qui est effectué avec le concours de la police nationale, la police municipale de Sarreguemines et Yvon Thieriot, retraité de la gendarmerie, doit servir et surtout perdurer » nous explique Sonya Cristinelli-Fraiboeuf, Vice-présidente en charge des animations.

21^e édition du Grand Prix Cycliste de l'Agglo

La renommée du Grand Prix Cycliste de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences n'est plus à faire. Organisée par l'Agglo et le Sprinter Club de Sarreguemines, cette 21^e édition a réuni 140 coureurs.

La course cycliste était ouverte aux coureurs des catégories 3J - Minimes - Cadets - Pass D1/D2 - D3/D4 et faisait office de Championnat de Moselle 3^e catégorie. L'épreuve s'est déroulée sur une boucle de 9,7 km, dans les rues de Sarreguemines et de Blies-Guersviller, avec un départ et une arrivée rue de Graefenthal à Sarreguemines. Selon la catégorie dans laquelle les coureurs étaient engagés, la boucle devait être effectuée de 3 à 9 fois.

A l'arrivée, **Nicolas Arcade** a bouclé les 87,3 km dans la 3^e catégorie en 2h10'35". **Quentin Christ** a décroché la place du 1^{er} Sarregueminois dans la catégorie junior.



Tous les résultats sont à retrouver sur  @SCSarreguemines

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La centrale photovoltaïque de Folpersviller inaugurée

Mise en service en septembre 2021, la centrale photovoltaïque de Folpersviller est implantée sur le site de l'ancien centre d'enfouissement des ordures ménagères de Sarreguemines. Elle couvre environ 8 hectares.

L'Agglo a tenu à ce que TotalEnergies, partenaire de cette construction, ouvre cette opération à un financement participatif pour les habitants du territoire. Ce projet a connu un beau succès puisque ces derniers y ont investi 550 000 €. Cette somme traduit la volonté des habitants du territoire de participer à l'effort de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables.



La centrale a été inaugurée le 25 avril dernier en présence de Roland ROTH, Président de la Communauté d'Agglomération, de Christophe SALIN, Sous-préfet de Sarreguemines, de Gilles POURET, Directeur Régional Grand Est TotalEnergies, d'Alexandre MORIN, Directeur Développement de TotalEnergies Renouvelables et de Nicolas GUBRY, Responsable de l'agence Grand Est / Hauts-de-France de TotalEnergies Renouvelables France.

Le saviez-vous ?

La centrale photovoltaïque est composée de 10 800 panneaux solaires. Elle permet de produire la consommation électrique de près de 3 200 habitants, soit l'équivalent de 15 % de la population sarregueminoise.

Plan Climat Air Énergie Territorial : agir pour le bien de tous !

L'Agglo s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET), qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique à travers une série d'actions très concrètes. Jean-Bernard Barthel, Vice-président en charge du dossier nous rappelle : « Il y a quelques années, l'Agglo a décidé de travailler sur le développement durable, les élus ont fait le choix d'adopter un Plan Climat Énergie Territorial alors que ça n'était pas une obligation. L'histoire nous a donné raison, puisque ça l'est aujourd'hui avec le Plan Climat Air Énergie Territorial. ».

En 10 ans, 82 % des 168 actions inscrites au PCET se sont concrétisées et de beaux projets phares réalisés : le site FaHyence à Sarreguemines, le Service

Confort Logement Economie (à destination des habitants) ainsi que la sensibilisation au développement durable dans les écoles du territoire. Ces actions seront pérennisées avec le PCAET.



Le travail sur ce dossier a commencé par un diagnostic qui est aujourd'hui en cours de finalisation. Après une période de concertation avec des partenaires institutionnels, socio-économiques, associatifs etc, de nouvelles propositions d'actions en découleront. La réalisation de ce PCAET est une véritable démarche positive vers la transition énergétique du territoire.

Le saviez-vous ? Le Plan Climat Air Énergie Territorial est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. Il permet de définir des objectifs en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter. Grâce au PCAET, une collectivité peut aussi proposer un programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de valoriser les richesses naturelles de notre territoire, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper les impacts du bouleversement climatique, et de participer à l'implication de chacun, car nous sommes tous acteurs de la transition énergétique !

ENVIRONNEMENT

Mise en place progressive des bornes jaunes au niveau des points de tri

Depuis quelques semaines, les bornes jaunes des recyclables légers sont mises en place progressivement dans les communes de l'Agglo. **Que met-on dans ces nouvelles bornes ? Le contenu qui était auparavant dans son sac orange... et bien plus encore !**

Aujourd'hui, avec l'extension des consignes de tri, tous les emballages recyclables peuvent y être déposés (hors verre et papier/cartonnette qui vont respectivement dans les bornes vertes et bleues). **Ne vous posez plus la question...** Barquettes en plastique ou en aluminium, sacs et sachets, films plastique, tubes de dentifrice, pots de yaourt, pots de crème, canettes de soda, bouteilles en plastique, ... tous ces emballages sont triés et non plus jetés dans le sac bleu.

Pour les habitants dont les bornes sont déjà en service dans leur commune, il faut donc dès à présent y déposer les emballages recyclables **en vrac et sans sac**. **Les bornes sont accessibles 7 jours/7 et 24h/24 !**

Les emballages triés sont collectés et apportés en centre de tri, où ils sont séparés par famille de matériaux (acier, aluminium, plastique, briques alimentaires). Un surcoût important lié à l'incinération ou à l'enfouissement des



DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2022

100% DES EMBALLAGES SE TRIENT !

déchets est ainsi évité. L'objectif est de transférer un maximum de déchets recyclables du sac bleu vers la borne jaune avec ces gestes de tri plus simples.

Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions mieux !

FINANCES

Les comptes de la Communauté d'Agglo certifiés sincères et fidèles !

La certification consiste à soumettre ses comptes à un professionnel extérieur qui se prononce en toute indépendance sur la sincérité et la fidélité des états financiers. Les grandes entreprises et les établissements publics de l'Etat y recourent déjà depuis plusieurs années ; les communes, les intercommunalités, les Départements et les Régions sont les derniers maillons à ne pas y être soumis. Depuis 2018, l'Agglo fait partie des 25 collectivités désignées par le Gouvernement pour expérimenter la certification des comptes. Les comptes 2021 ont été certifiés pour la première fois par le commissaire aux comptes : **l'Agglo fait partie des toutes premières collectivités en France à avoir réussi cet exercice !**

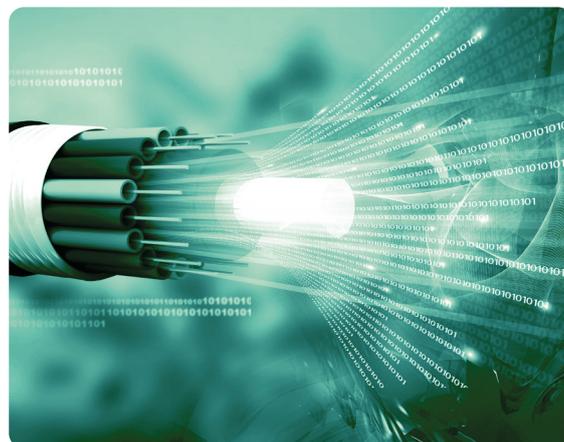
La certification donne aux élus, aux citoyens et aux partenaires de l'Agglo une assurance de transparence de gestion de l'argent public. Mais cette démarche va plus loin, car le mandat du commissaire aux comptes a démontré qu'il n'y avait aucune fraude. Elle apporte donc une garantie de sincérité des comptes de l'Agglo.



TECHNOLOGIE

Comprendre le Très Haut Débit sur le territoire de l'Agglo

Le Gouvernement a lancé le Plan France Très Haut Débit en 2013. Il vise à couvrir l'intégralité du territoire d'ici 2022 avec des accès à Internet performants. Pour rappel, en 1993, l'Agglo a conclu un contrat de délégation de Service Public (DSP) pour le réseau de télévision par câble avec la société Numericable. Ce réseau a ensuite été modernisé afin de permettre aux habitants du territoire d'accéder à des offres triple play (télévision, téléphonie et Internet). Ce contrat concernait les 26 communes de l'ancien territoire de l'Agglo.



En 2016, la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs avait signé une convention avec Moselle Fibre pour la construction d'un réseau fibre FttH (fibre optique de bout en bout) sur l'ensemble de son territoire. Après la fusion des deux collectivités, ce projet a été poursuivi et financé par l'Agglo. **L'aménagement numérique des 12 communes de l'ancienne CCAL s'est achevé en 2021.**

Parallèlement au réseau Numericable/SFR actuellement en fonction, l'opérateur Orange a décidé de construire, sur fonds privés, son propre réseau sur 11 communes (Bliesbruck, Kalhausen, Neufgrange, Rémelfing, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim, Wiesviller, Wittring, Woelfling-lès-Sarreguemines et Zetting). **L'Agglo n'est pas impliquée dans ce chantier qui relève de la seule responsabilité d'Orange.** Pour les 15 communes restantes (Blies-Ebersing, Blies-Guersviller, Ernestviller, Frauenberg, Grosbliederstroff, Grundviller, Guébenhouse, Hambach, Hundling, Ippling, Lixing-lès-Rouhling, Loupershouse, Rouhling, Willerwald et Woustviller) l'Agglo a cédé son réseau historique à SFR qui se charge du déploiement de la fibre FttH sur ses fonds propres. Ce chantier de modernisation du réseau a désormais débuté. Pour le moment, l'ancien réseau reste en service en parallèle.



Qu'est-ce que le Très Haut Débit ? Jean-Bernard BARTHEL nous explique : « Le Très Haut Débit est un accès à Internet performant permettant d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps très court. L'accès à Internet est considéré comme étant à « Très Haut Débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde ».

RÉSEAU MOSELLE NUMÉRIQUE / MOSELLE FIBRE	RÉSEAU XPFIBRE (FILIALE DU GROUPE SFR)	RÉSEAU ORANGE
<p>Travaux achevés</p> <p>Communes concernées : Hilsprich, Holving, Puttelage-aux-Lacs, Rémering-lès-Puttelage, Richeling, Saint-Jean-Rohrbach, Hazembourg, Kappelking, Kirrviller, Le Val de Guéblange, Nelling et Sarralbe</p> <p>Retrouvez tous les renseignements nécessaires ainsi que la liste des opérateurs commerciaux présents sur ce réseau sur le site Internet : https://www.moselle-fibre.fr ou https://www.moselle-numerique.fr</p>	<p>Travaux en cours</p> <p>Communes concernées : Blies-Ebersing, Blies-Guersviller, Ernestviller, Frauenberg, Grosbliederstroff, Grundviller, Guébenhouse, Hambach, Hundling, Ippling, Lixing-lès-Rouhling, Loupershouse, Rouhling, Willerwald et Woustviller</p> <p>Retrouvez tous les renseignements nécessaires ainsi que la liste des opérateurs commerciaux (à venir) sur https://xpfibre.com</p>	<p>Travaux en cours</p> <p>Communes concernées : Bliesbruck, Kalhausen, Neufgrange, Rémelfing, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim, Wiesviller, Wittring, Woelfling-lès-Sarreguemines et Zetting</p> <p>Retrouvez tous les renseignements nécessaires ainsi que la liste des opérateurs commerciaux (à venir) sur https://reseaux.orange.fr</p>

Les réseaux sont ouverts aux opérateurs commerciaux. Il s'agit là d'une obligation réglementaire. Pensez à vérifier votre éligibilité sur les sites Internet de ces réseaux !

Agglo Travaux

L'évolution
du chantier
du Bliespark
en chiffres
et en photos



1 360
mètres linéaires
de fondations

45 & 50
hauteur en mètres
des 2 grues

28 000
mètres cubes de
terre évacuée

283
tonnes de charpente



Bliespark
L'Agglo au cœur de votre vie sportive !

Suivez-nous sur les réseaux



Zoom sur...

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Bilan
2021

Qu'est-ce que le PLH ?

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation en matière de politique locale de l'habitat. Il prévoit des objectifs concernant le développement de l'habitat, qu'il s'agisse de la gestion du parc existant ou des constructions nouvelles, ou encore de l'adaptation de l'offre de logements aux nouveaux besoins identifiés sur le territoire.

Le PLH comporte trois documents : un diagnostic, des orientations stratégiques et un programme d'actions. Ce dernier est établi pour une durée de 6 ans et décline l'ensemble des actions et projets à mettre en oeuvre en matière d'habitat à l'échelle intercommunale. Le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences prévoit 16 grandes actions. Divers projets opérationnels concourent à la réalisation de chacune de ces actions.

Bilan annuel 2021 du PLH de l'Agglo

Le premier bilan annuel du Programme Local de l'Habitat a été approuvé par le Conseil communautaire en date du 7 avril 2022. A l'issue de la première année de mise en oeuvre du PLH, sur ses 16 actions :

- > 8 sont en cours
- > 7 sont en début d'exécution
- > 1 seule n'a pas encore démarré



La quasi-totalité des actions prévues ont donc connu a minima un démarrage dès la première année de mise en oeuvre du PLH. Les projets majeurs à souligner sont :

- > La réalisation de la première édition de l'Observatoire Local de l'Habitat
- > La création de la Société d'Economie Mixte Sarreguemines Confluences Habitat
- > La mise en place du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de Logement social : permanences des bailleurs sociaux à Sarreguemines
- > L'installation d'une borne interactive à l'accueil de la Maison de l'Habitat pour les démarches en ligne
- > Le lancement de l'OPAH en partenariat avec l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) : mise en place d'aides financières et d'un accompagnement administratif pour les propriétaires modestes réalisant des travaux de rénovation de leur logement.

Deux actions particulières sont à souligner dans le cadre du PLH

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT LIÉ AU PPRT* (obligation pour les riverains d'Inéos Chimie de renforcer leur habitation)

205 bons d'accompagnement retournés par des riverains souhaitant s'engager dans la démarche de réalisation des travaux

172 diagnostics « risques » réalisés après visite du logement par le diagnostiqueur

44 devis validés

19 dossiers validés pour lesquels les travaux peuvent démarrer

Etat d'avancement - chiffres au 20/05/2022
*Plan de prévention des risques technologiques

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT Quelles sont les aides auxquelles vous pouvez prétendre ?

Aide Anah	Type de travaux	Conditions	Montant Aide Anah	Aide complémentaire CASC
PROPRIETAIRES OCCUPANTS				PROPRIETAIRES OCCUPANTS
Economie d'énergie	Isolation, chauffage, menuiseries...	Gain énergétique >35%	35% à 50% du montant HT des travaux	1000 € + prime de 10% ménage très modeste
Autonomie	Adaptation salles de bains, monte-escaliers, accessibilité..	Personne âgée ou en situation de handicap	35% à 50% du montant HT des travaux	10% du montant HT des travaux
Habitat insalubre	Mises au normes, gros œuvre ...	Indice de dégradation >0,55	50% du montant HT des travaux + prime 10% si gain énergétique >35%	10% du montant HT des travaux
PROPRIETAIRES BAILLEURS				PROPRIETAIRES BAILLEURS
Transformation d'usage			25% de 500€/m2	
Economie d'énergie	Isolation, chauffage, menuiseries...	Gain énergétique >35%	25% de 750€/m2	5% du montant HT des travaux
Habitat très dégradé	Mises au normes, gros œuvre ...	Indice de dégradation >0,55	35% de 1000 €/m2	5% du montant HT des travaux
				Travaux rénovation énergétique en copropriété : 800 € / logement
				Remise sur le marché de logement vacant depuis + 2 ans : 500 € / logement

+ Aides de la Ville de Sarreguemines cumulables dans le cadre de l'OPAH-RU pour les logements situés dans le périmètre « Action Cœur de Ville » de Sarreguemines

Les perspectives pour les années à venir

- > Réalisation d'une étude de stratégie foncière en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE)
- > Poursuite de l'OPAH et de la phase travaux du PPRT
- > Poursuite du volet « mixité sociale » de la réforme des attributions des logements sociaux
- > Publication d'une nouvelle édition de l'Observatoire Local de l'Habitat (diffusée au grand public) : focus sur le foncier, et le logement des jeunes et seniors.

Infos pratiques

Le bilan annuel complet du PLH est consultable sur le [site internet de l'Agglo](#) rubrique : Résider > Habitat et Urbanisme ou dans la rubrique Téléchargements

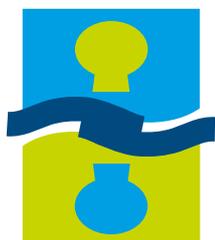
Aides attribuées dans la limite des plafonds de l'Anah

Retrouvez les conditions d'éligibilité sur le site de l'Anah : www.anah.fr

Pour plus d'informations sur les aides de l'Anah et sur l'OPAH, contactez le CALM par téléphone au 03 87 75 32 28 par courriel à soliha.moselle@soliha.fr



DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SITE INTERNET DE L'AGGLO WWW.AGGLO-SARREGUEMINES.FR



Communauté
d'Agglomération
Sarreguemines
Confluences